Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503592-20251204-2025_090-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Visseiche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Prefecture de Rennes
Le : 05/12/2025
Et
Publication ou notification du : 05/12/2025

L'an 2025, le 4 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Visseiche s'est réuni à la Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GATEL Bruno, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : M. GATEL Bruno, Maire, Mme COCHET Tiphaine, MM : DAGUIN Clément, DAUVIER Vincent, DELONGLÉE Joël, FRITEAU Eric, HAREAU Ludovic, SIMON Claude, VIDAL Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARTIN Jennifer à M. VIDAL Jérôme, M. BESNARD Jean-Pierre à M. DAGUIN Clément

Absent(s) : M. LAMBERT Pascal

A été nommé(e) secrétaire : M. DAGUIN Clément

2025-090 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière communal, situé rue de Rennes, est affecté aux inhumations sur le territoire de la commune. Sa gestion relève du pouvoir de police du maire, soumis à des règles spécifiques en matière de salubrité, de décence et de tranquillité publique. Un règlement fixant les règles de fonctionnement du cimetière a été approuvé par le Conseil municipal en date du 29 novembre 2018.

Il convient de modifier en conséquent Le règlement, afin d'intégrer de nouvelles dispositions de gestion de cet espace public.

Le nouveau règlement du cimetière a été examiné par la Commission Cimetière du 10 octobre 2025.

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture ainsi que les articles L.2223-1 et suivants relatifs aux cimetières et opérations funéraires,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2223-1 et suivants relatifs à la réglementation des cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires,

Vu le Code pénal et notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi que l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement,

Vu le Code civil et notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes de décès,

Vu la délibération du Conseil Municipal en vigueur ayant fixé les catégories de concessions et les tarifs,

Considérant qu'il convient de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence du cimetière,

Considérant le règlement du cimetière communal approuvé par le conseil municipal le 29 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Cimetière en date du 10 octobre 2025, quant aux modifications du règlement,

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503592-20251204-2025_090-DE

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du nouveau règlement du cimetière communal tel qu'annexé afin de régir les comportements, travaux et autres modalités de gestion au sein de cet espace public ;
- DIT que le nouveau règlement entre en vigueur dès son adoption par le Conseil municipal ;
- AUTORISE le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Bruno GATEL

MAIRIE DE VISSEICHE 35130

Pour le Maire
L'Adjoint